



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciarcmontreuil.fr/>

Informations inscriptions saison 2024/2025

POUR LES ANCIENS ADHERENTS

Date de reprise : **Semaine du 2 au 8 septembre**

Les cours du mois de septembre ont lieu à la compagnie de 18h30 à 20h30, les lundis, mercredis et vendredis.

POUR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT DECOUVRIR LA DISCIPLINE AVANT DE S'INSCRIRE

A partir du lundi 9 septembre : les 3 premières séances sont des séances d'essai gratuites.

Elles ont lieu à la compagnie de 18h30 à 20h30, les lundis, mercredis, 9 au 25 septembre.

Inscriptions et distribution du matériel : lors de la première séance à la Compagnie

Horaires et lieux des séances durant la saison :

Sur certains créneaux, figurent 2 horaires car en fonction de la saison, l'entraînement a lieu soit en gymnase (l'hiver), soit à la Compagnie (au printemps).

Créneaux des Cours à partir d'octobre			
Lundi	Initiation Groupe 1 (jusqu'à 2 ans de pratique)	18h30-20h30	A la Compagnie
Mercredi	Initiation Groupe 2 (jusqu'à 2 ans de pratique)	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Mercredi	Loisir/Perfectionnement 1 (plus de 2 ans de pratique)	18h30-20h30 19h30 – 21h30	Compagnie Gymnase lycée Jean Jaurès
Mercredi	Loisir/Perfectionnement 2 (plus de 2 ans de pratique)	20h00-22h00	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Mercredi	Initiation Jeunes (U13 – U18)	17h30-19h30	Compagnie
Jeudi	Groupe seniors expérimentés (sur agrément du Comité directeur)	Après midi	Compagnie
Vendredi	Loisir/Perfectionnement 3 (plus de 2 ans de pratique)	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Vendredi	Tir libre (sur agrément du Comité directeur)	18h30 -20h30 19h30-21h30	Compagnie Gymnase Jean Jaurès
Tous les jours à la compagnie	Tir Libre (sur agrément du Comité directeur)	en dehors des horaires de tir encadré	Compagnie

Attention, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Tarifs saison 2024/2025 :

	POUSSIN - 10 ans	JEUNE U21	ADULTES	
			Compétition	« Mousquetaires »
Inscription / Réinscription	135 €	157 €	185 €	177 €
Réduction Jeune	-35 €	-35 €	0 €	0 €
Total réinscription	100 €	122 €	185 €	177 €
Droit d'entrée 1ère année à la Cie	110 €	110 €	110 €	110 €
Total 1ère Année	210 €	232 €	295 €	287 €

Réductions :

2 membres de la même famille	-30 €
3 membres de la même famille	-60 €
4 membres de la même famille	-90 €
Chômeur	-35 €
Retraité	-35 €

Matériel :

La Compagnie vous prêtera tout le matériel d'archerie contre un **chèque de caution de 150€**, pour la première année.

Participation aux activités de la Compagnie :

Un chèque de **caution de participation de 50€** vous sera demandé. Vous en trouverez les explications en dernière page du dossier.

Documents à fournir :

- Fiche de Préinscription remplie
- Questionnaire de santé et le cas échéant, certificat médical (en fonction des réponses au questionnaire).
Possibilité de vous procurer les modèles sur demande.
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Autorisation de droit à l'image
- Règlement du montant de l'inscription
- Chèque de caution matériel (150 euros) si nécessaire
- Chèque de caution « participation » (50 euros)

Les chèques de caution ne sont encaissés que si nécessaire et en fin de saison

Le Président



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciearcmontreuil.fr/>

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2024 - 2025

N° de licence :	Civilité :	Nationalité :
Nom d'usage :	Nom de Naissance :	
Prénom 1 :	Prénom 2 :	Prénom 3 :
Date de naissance :	Pays de naissance :	
Département de naissance :	Ville de Naissance :	
Profession :		
Pour les mineurs établissement scolaire :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tel fixe :	Tel portable :	
Adresse mail :		
RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX POUR LES MINEURS		
	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Profession		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Tel fixe		
Tel portable		
Adresse email		

Je souhaite m'inscrire à la séance suivante :

Groupes Initiation : <input type="checkbox"/> Gpe 1 - Lundi 18h30 à 20h30 (Compagnie) <input type="checkbox"/> Gpe 2 - Mercredi 18h30 à 20h30 (Salle) <input type="checkbox"/> Gpe Jeunes - Mercredi 17h30 à 19h30 (Compagnie) <input type="checkbox"/> <u>Tir Libre du vendredi soir</u> (à valider par le CD) 18h30 à 20h30 (Compagnie) ou 19h30 à 21h30 (Salle) <input type="checkbox"/> <u>Groupe « Mousquetaires »</u> (à valider par le CD) <u>Jeudi Apres midi (Compagnie)</u>	Groupes Loisirs/perfectionnement : <input type="checkbox"/> Gpe 1 - Mercredi 18h30 à 20h30 (Compagnie) ou 19h30 à 21h30 (Salle) <input type="checkbox"/> Gpe 2 - Mercredi 20h00 à 22h00 (Salle) <input type="checkbox"/> Gpe 3 - Vendredi 18h30 à 20h30 (Salle) <input type="checkbox"/> <u>Tir Libre</u> à la Compagnie (à valider par le CD) En semaine, en dehors des entraînements encadrés
--	--

Fait à Montreuil

Le :

Signature



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2024/2025

Je soussigné (e):.....

Demeurant :.....

Autorise ma fille, mon fils.....

A pratiquer le tir à l'arc au sein du club « La 1^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil » affilié à la FFTA (Fédération Française de tir à l'arc).

Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerais de la présence des entraîneurs, en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement (Salle ou terrain extérieur) et me renseignerais sur les changements éventuels d'horaires (vacances, salle occupée), le club n'étant pas responsable en cas d'absence des responsables ou de suppression de salle. En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours je dois prévenir les entraîneurs.

Lors des cours, la personne en charge de l'entraînement à toute autorité sur les élèves et les spectateurs non seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.

J'ai noté que toutes les informations concernant la vie du club (horaires, manifestations, compétitions etc....) sont affichées sur les panneaux d'affichage ou envoyées par mail.

Mon enfant est licencié à la FFTA, par les soins du club, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale. Il a passé une visite médicale de non-contre-indication à la pratique de ce sport, dont j'ai transmis le certificat au responsable du club.

J'autorise la 1^{ère} compagnie à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident

Mon enfant,

Est autorisé à quitter seul le club à la fin de l'entraînement

Doit attendre son accompagnateur

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

En cas de déplacement :

Je pourrais participer au déplacement et prendre d'autres enfants dans mon véhicule

Je ne pourrais pas participer au déplacement

Fait à Montreuil le:.....

Signature Père / Mère



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Autorisation de droit à l'image

Je, soussigné (e).....

Demeurant.....

Accepte que des photos de moi-même soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagnie, ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour les archers mineurs

Je, soussigné (e).....

Demeurant.....

Père, mère, tuteur légal de l'enfant (nom prénom).....

J'accepte que des photos de mon enfant soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagnie ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Versement d'une caution de « participation »

La Compagnie est une association qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat (y compris les entraîneurs).

En adhérant vous devenez un membre de la compagnie, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous. C'est pourquoi nous comptons sur votre participation aux diverses activités qu'elles soient ludiques ou non.

L'entretien de nos locaux, du matériel, la gestion administrative, sportive, l'organisation d'évènements (traditionnels, sportifs, festifs), reposent sur la participation de chacun à sa mesure, à l'effort collectif.

Plusieurs temps « festifs » et traditionnels, vous seront également proposés au cours de l'année. Ils permettent de mieux se connaître et de partager ensemble et n'ont de sens que par votre participation.

Pour encourager ce mode de fonctionnement, il a été décidé en assemblée générale, le versement d'une caution de « participation », d'un montant de 50 euros. En voici le fonctionnement :

- La caution sera encaissée si l'adhérent ne participe pas à **2 évènements ET 2 organisations** dans le courant de l'année, sinon le chèque sera rendu en fin d'année au retour du matériel.
Seuls les entraîneurs responsables d'un créneau d'entraînement en sont dispensés.
Attention : les enfants ne sont pas dispensés, mais nous porterons à leur crédit l'aide apportée par leurs parents.
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 des événements festifs suivants :
 - o La Saint Sébastien (janvier)
 - o L'Abat l'oiseau (mars)
 - o Les tirs festifs (halloween, Noël, Pâques....) quand ils ont lieu
 - o Le Défilé du Bouquet Provincial (mai)
 - o La partie de jardin d'ouverture du Prix Général
 - o Les prix traditionnels (Connétable, roi, ...)
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 organisations :
 - o Participation à l'organisation de compétitions ou évènements
 - o Participation à 1 journée travaux
 - o Autre événement organisé par la compagnie
 - o Aides diverses pour la gestion de la compagnie

Ces évènements et organisations seront annoncés, le plus en amont possible pour permettre à chacun d'y participer.

Le planning prévisionnel de la saison 2024-2025 est à votre disposition à la Compagnie si vous souhaitez vous le procurer.

Si vous avez des compétences particulières, n'hésitez pas à nous le signaler.

* L'association ne collecte pas ce document qui est à l'usage exclusif et confidentiel du licencié



QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.